



> AMÉNAGER LES ABORDS DES COLLÈGES

Apaiser l'espace public, et plus spécifiquement les abords des collèges, est un des objectifs de la politique d'aménagement urbain de la Métropole. Grâce à la complémentarité des compétences de la direction des infrastructures & de l'exploitation des

mobilités (DGEEP), des services urbains et de la direction de l'Éducation (DSHE), la collectivité déploie une démarche d'aménagement cohérente aux abords des collèges. Le but : redonner sa place au collégien dans l'espace public grâce à un environnement sûr et adapté à ses besoins.

Cette démarche trouve son point de départ dans une série de facteurs :

- La prise de compétence sur les bâtiments des collèges par la Métropole à partir de sa création en 2015.
- Le contexte de sortie de la crise sanitaire du Covid-19 a entraîné une importante réflexion sur les usages de la ville et ce que pourrait être un « monde d'après ». Cette remise en question a notamment concerné l'institution scolaire, confrontée à la fermeture des établissements, puis à leur réouverture progressive, traversée par des questionnements sur les usages et circulations des élèves.
- Les exécutifs élus en 2020 - notamment de la Métropole et de la commune de Lyon - se sont inscrits dans un mouvement plus large, partagé par une partie des villes françaises et européennes, d'apaisement des circulations et de tranquillisation des voies publiques, qui impliquent, par exemple, la réduction des vitesses de circulation (zones et villes à 30), les aménagements favorisant le partage multimodal, la végétalisation des espaces ou encore la piétonnisation de certaines voies, ainsi qu'une réflexion sur un meilleur partage de l'espace public.

Transformer les rues des écoles : une nouvelle expertise métropolitaine

La ville de Lyon a servi de locomotive en investissant fortement, dès 2020, dans le réaménagement des abords des écoles afin de créer une ville « à hauteur d'enfants ». Plusieurs dizaines d'établissements scolaires ont ainsi vu leurs abords retravaillés entre 2020 et 2024, selon des modalités variées : fermeture totale ou partielle des rues adjacentes, création de zones apaisées, suppression de

stationnement, élargissement des trottoirs, implantation de dispositifs et mobiliers ralentissant la circulation et/ou encourageant la convivialité, végétalisation, cheminements piétons, etc. Cependant, si la décision et la programmation relèvent de la commune, la conception de ces aménagements et la réalisation des travaux incombent aux services de la Métropole et en particulier, la



voirie. Le volontarisme de Lyon a donc entraîné mécaniquement les services de la Métropole dans la découverte, puis la montée en compétence et finalement

l'acquisition d'un véritable savoir-faire en matière d'aménagements d'abord de type « rue aux enfants ».

« Chaque année depuis 2020, la ville de Lyon ainsi que de plus en plus de communes de la Métropole programment des travaux de sécurisation des écoles. Nos services de voirie sont donc très sollicités sur ce type d'aménagements. Au début, on ne savait pas trop comment faire, on faisait des aménagements provisoires, on regardait ce qui se faisait ailleurs... Mais aujourd'hui, nous disposons d'une vraie expertise en la matière », raconte Sylvie Giagnorio, cheffe de projet « Ville marchable » au sein du service Transformation de l'espace public (DGEEP).

Transférer cette compétence des écoles aux collèges... pas si simple !

Les services de la Métropole ont souhaité transférer ce savoir-faire nouveau aux bâtiments scolaires dont elle a la responsabilité directe : les collèges. Mais

rapidement, les premières observations font apparaître des différences de nature entre écoles et collèges qui rendaient ce transfert plus délicat que prévu :

- Des effectifs beaucoup plus nombreux : en moyenne 700 collégiens par établissement ;
- Des jeunes qui ne sont plus accompagnés par leurs parents : ils sont en phase d'apprentissage et expérimentent une certaine autonomie, menant, pour certains, à des conduites à risque ;
- Des jeunes qui ne rentrent pas immédiatement chez eux, mais se regroupent entre eux : la sociabilité et les copains sont essentiels ;
- Des bâtiments souvent situés sur des grands axes qui ne permettent pas la fermeture des rues ;
- Un besoin de transports en commun en desserte immédiate, ce qui implique également de ne pas fermer les rues.

En exploitant les données d'accidentologie, il est également apparu que le public jeune (11-16 ans) était sur-représenté dans les victimes des accidents de la route, particulièrement aux abords des collèges et lors des horaires d'entrée et de sortie des établissements.

Il semblait donc difficile de calquer sur les collèges ce qui avait été réalisé sur les

écoles. Il était nécessaire de mieux comprendre les usages quotidiens de ce public. L'enjeu : construire un espace public accueillant et apaisé pour des jeunes qui ont besoin de place pour s'épanouir et évoluer en toute sécurité.



Connaître les collégiens avant de transformer leur cadre de vie

Avant de transformer leur cadre de vie, la Métropole a donc cherché à mieux connaître les collégiens et leurs pratiques sociales. À l'inverse des écoliers ou des publics seniors, il n'y a aucune littérature scientifique ou technique sur cet âge dans l'espace public. Ainsi, dès 2022, le service Transformation de l'espace public (DGEEP) lance, avec l'Agence d'urbanisme, une importante concertation sur les usages des abords des collèges

associant, dans un esprit participatif, l'ensemble des parties prenantes : la direction Éducation (DSHE) et les services urbains (voirie, nettoyage, propreté) de la Métropole (DGEEP), l'Éducation nationale (enseignants et responsables d'établissements), les forces de l'ordre, certains maires de communes concernées, des experts techniques, des parents d'élèves et, surtout, des collégiens.

2022 : L'enquête terrain

L'Agence d'urbanisme a mis en place une enquête terrain centrée sur les pratiques des collégiens, en s'appuyant notamment sur les étudiants de l'Institut d'urbanisme

de Lyon. L'étude a porté sur quatre établissements représentatifs de la diversité des collèges de la Métropole, aussi bien sur le plan spatial que social.

Cette enquête a mis en évidence quatre grands axes :

- La mobilité : l'autonomisation progressive des déplacements des collégiens doit être accompagnée par des aménagements adaptés, notamment pour favoriser d'autres mobilités non automobiles (arrêts de bus, aménagements cyclables, trottoirs confortables, etc.).
- La sécurité : prévenir les risques liés à la circulation mais aussi aux comportements (rassemblements, racket, bagarres...) est essentiel.
- Le rapport à l'environnement : les interactions entre jeunes, riverains et commerçants peuvent parfois générer des tensions autour de la propreté ou du bruit et nécessitent une vigilance permanente.
- L'image des collèges : la réputation et l'apparence des collèges et de leurs abords sont très importants, tant pour les familles que pour les chefs d'établissements.

2023 -2024 : Les groupes de travail et l'élaboration d'un cahier de recommandations

À partir de l'année 2023, des groupes de travail, davantage centrés sur l'aménagement des abords des établissements et l'accès depuis les

quartiers alentours, ont permis d'enrichir la réflexion afin de construire un cahier de recommandations de ces espaces publics. Ils reprennent les thématiques de la Charte



d'aménagement des espaces publics produite par la Métropole. Ce document de référence fixe l'esprit dans lequel doivent être abordés les espaces publics en

matière de transition écologique, de bien-être, de sécurité, de solidarité et d'inclusivité, de proximité, de mobilités et d'aménagement paysager.

« Nous avons organisé six groupes de travail, composés chacun d'une dizaine de participants, au cours de l'année, dans différents établissements. Ces ateliers avaient pour objectif de permettre à chacun d'exprimer son point de vue et d'entendre ceux des autres, puis de chercher un consensus ou, à défaut, d'exposer clairement les termes du dissensus », précise Sylvie Giagnorio, cheffe de projet transformation de l'espace public

Les résultats de l'enquête terrain et des groupes de travail sont rassemblés et synthétisés dans un document final : le cahier de recommandations des aménagements des abords de collèges. Il s'agit, pour chacun des thèmes des groupes

de travail, de donner des recommandations opérationnelles qui garantissent à la fois la sécurité des jeunes et un cadre de vie agréable pour tous. Le choix a aussi été fait d'une exposition claire des dissensus quand il en restait.

« Lorsque les participants n'étaient pas d'accord, nous faisons figurer leurs deux points de vue dans le cahier », précise Richard Nordier, sociologue de l'Agence d'urbanisme.

Au-delà des pratiques et des demandes des collégiens, l'étude montre la complexité des enjeux et les divergences

d'intérêt des acteurs en présence, dont Richard Nordier, résume les positions :

« Il n'y avait pas de consensus sur ce qu'il fallait faire ou ne pas faire en matière d'aménagement, parce qu'on avait des logiques d'acteurs très différentes : les chefs d'établissement se sentent responsables de tout ce qui peut se produire, à la fois dans leur établissement et aussi autour, ils prônent donc la sécurité. Les agents de la Métropole, en tant que techniciens, savent quels aménagements il est possible de réaliser ou pas et l'entretien que cela va nécessiter et coûter. Les élus souhaitent améliorer le confort et la vie des usagers dans l'espace public et sont donc favorables à des abords de collèges plus accueillants et conviviaux. »

Premiers résultats sur le terrain

Sur les 120 établissements que compte la Métropole, sept ont bénéficié d'opérations d'aménagement. Trois autres sont en projet pour 2025. Par ailleurs, des dizaines d'autres collèges ont fait l'objet

d'améliorations ponctuelles de leurs abords. Les premiers aménagements dans des collèges pilotes montrent des résultats encourageants. Au collège André Lassagne (Caluire-et-Cuire), l'élargissement des



trottoirs et la sécurisation des cheminements vers les arrêts de bus ont permis de réduire significativement les risques liés aux regroupements sur la chaussée. Au collège Marcel Dargent (Lyon 3^e), la création d'un parvis végétalisé, conçu avec la participation des collégiens et incluant une fresque réalisée par les élèves en lien avec l'histoire du quartier, a renforcé le sentiment d'appartenance des jeunes et amélioré la qualité de vie autour de l'établissement. La reprise du parvis et des cheminements piétons du collège Colette de Saint-Priest a permis un meilleur

partage de l'espace public. Certains collèges ont bénéficié d'une intervention de l'association Prévention routière pour sensibiliser aux risques. Afin de contribuer à la sécurité du parvis en évitant des recoins masqués et aménager des espaces confortables pour permettre les rencontres entre copains, le projet initialement très ambitieux en termes de végétalisation a été légèrement réduit à la demande légitime des collégiens. Autant d'exemples de réalisations qui apportent des réponses adaptées aux habitudes des adolescents, tout en sécurisant les abords.

Une dynamique collaborative

L'initiative s'inscrit par ailleurs dans une démarche collaborative globale. Un séminaire a été organisé, rassemblant des acteurs locaux et des représentants d'autres villes européennes, comme Genève et Helsinki mais aussi le conseil départemental de Seine-Saint-Denis venu présenter une vaste enquête sur la mobilité des collégiens. Ces échanges ont permis d'élargir les perspectives sur la participation citoyenne des jeunes et sur leur place dans les dynamiques urbaines. Par ailleurs, une collaboration avec le Haut

Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) a enrichi ce travail en soulignant l'importance des politiques publiques adaptées aux aspirations des adolescents, comme le besoin d'intimité et d'autonomie, inscrivant cette réflexion dans un cadre national. Cette démarche a aussi une résonance internationale à travers le projet européen REALLOCATE, regroupant 40 partenaires dont 11 villes engagées dans des démarches similaires, favorisant ainsi le partage des bonnes pratiques pour s'enrichir mutuellement.

Une démarche éducative et citoyenne

L'implication des collégiens dans la conception des abords de leurs établissements dépasse l'amélioration de leur quotidien. Cette démarche les initie en effet aux enjeux urbains, sociaux et environnementaux, et les prépare à devenir des citoyens responsables. En les associant à cette réflexion, la Métropole de Lyon propose une forme de pédagogie urbaine. Les adolescents sont non

seulement des observateurs, mais aussi des acteurs de leur environnement, sensibilisés aux dynamiques collectives et à l'impact de leurs actions sur la vie en société. Ils ont également eu la possibilité de découvrir différents métiers de la Métropole lors de la réalisation de travaux, les inscrivant ainsi dans un parcours d'orientation. Au-delà de la concrétisation physique par des travaux de sécurisation des abords des collèges,



LES COOPÉRATIONS

chaque projet doit intégrer cette méthode collaborative de co-construction mais surtout d'implication des collégiens au titre

des parcours éducatifs « avenir » et « citoyen ».

La création d'un binôme Éducation/Espace public

Cette démarche a permis de construire un lien entre la direction Infrastructure & exploitation des mobilités (DIEM), les

services urbains et la direction de l'Éducation, qui n'existait pas jusqu'alors.

« Lorsqu'on a commencé à travailler sur les abords des collèges, il est paru évident de mettre en relation la DIEM et les services urbains qui aménagent l'espace public avec la direction de l'Éducation qui gère les établissements scolaires. Il n'était pas question de travailler l'un sans l'autre », explique Sylvie Giagnorio.

Un poste de référent au sein de la direction Éducation a donc été identifié afin de favoriser les échanges entre les services. Ce lien éducation/espace public est devenu régulier et concerne désormais d'autres

interventions, comme le démontre Jérôme Ouamrouche, référent Maîtrise d'ouvrage des collèges et désigné comme interlocuteur :

« Le travail en binôme DGEEP/DSHE facilite la remontée des besoins et des alertes sur les abords, à la fois par les utilisateurs des collèges mais également par les riverains vivant à proximité des établissements. Les aménagements à prévoir sur le domaine public et dans les collèges se coordonnent et se programment en bonne cohérence avec les différents services techniques de la collectivité. Par exemple, s'il a été remonté un besoin d'utilisation des modes doux par les élèves et les enseignants, nous programmerons conjointement la mise en place d'une piste cyclable sécurisée passant devant l'entrée de l'établissement et la création d'un abri deux-roues à l'intérieur de l'établissement. »